

Modalités de la pratique de l'aïkido et des armes dans le contexte COVID-19

Limitation de la circulation dans les couloirs et des croisements entre cours

L'accès au cours se fera uniquement par la **sortie de secours du dojo Léo Lagrange** pour les cours d'aïkido. Pour éviter que des pratiquants de 2 cours successifs se croisent, les horaires des cours du mercredi sont modifiés de la façon suivante :

- cours de 17h : accueil entre 16h50 et 17h. Fin du cours 17h50
- cours de 18h : accueil entre 18h et 18h10. Fin du cours 19h
- cours de 19h du mercredi : accueil à 19h15
- Jodo : accueil à 9h

Mesures d'hygiène à respecter par les pratiquants

Les pratiquants s'engagent à ne pas venir au cours s'il y a dans leur foyer un cas de COVID-19 déclaré depuis moins de 24 jours ou s'ils présentent des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, perte de goût ou d'odorat, diarrhées...) et n'ont pas consulté un médecin.

Le masque est obligatoire pour arriver et repartir des cours. **Le professeur et les pratiquants porteront un masque, au moins pendant toutes les techniques avec contact.**

Une bâche sera disposée à l'entrée où les pratiquants laisseront leurs chaussures et se désinfecteront les mains et les pieds.

La température de chaque pratiquant sera prise avant d'entrer sur le tatami.

Les enfants et adolescents arriveront en tenue et déposeront leur bouteille d'eau, leur masque et leur gel (et leur veste si les accompagnants ne les emportent pas) dans un sac fermé, contre les murs et de façon espacée.

Les adultes arriveront si possible en tenue. Sinon ils se changeront à tour de rôle dans un vestiaire après avoir traversé le tatami et changé leurs chaussures pour des tongs. Ils déposeront leurs sacs contre les murs et de façon espacée.

Les kimonos sont lavés chaque semaine. Le port du hakama est possible s'il est lavé régulièrement. Il est enfilé sur le tatami (pas dans les vestiaires).

Limitation du nombre de pratiquants par cours et adaptation des techniques

Le nombre de partenaires par pratiquant sera réduit.

Le nombre d'inscrits par cours sera limité à 14 pratiquants (la superficie de tatami est de 160 m² soit avec le professeur, plus de 10 m² par personne). Si la mairie impose moins de 14 personnes, un roulement sera organisé entre les inscrits pour respecter cette limite.

Désinfection du tatami et du matériel

Un désinfectant sera passé sur le tatami avant le cours de 17h le mercredi, avant chaque cours adultes et avant le cours de jodo le samedi matin. Des pratiquants au début des cours adultes se relayeront pour vaporiser du désinfectant.

Les pratiquants apporteront autant que possible leur propres « armes ». Celles de la section seront désinfectées au début et à la fin de chaque cours et ne seront pas échangées entre les pratiquants.

Le professeur est référent COVID pour la section. Il est habilité à refuser l'accès au cours à des pratiquants qui ne respecteront pas ces règles.

Bures sur Yvette, le 7 septembre 2020

Le président de la section, Antonin Bourgeois